

AFFAIRE N° 4. - Approbation d'avenant à passer avec la
SEGEFOM pour la réduction du marché d'un montant de TRENTE HUIT
MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE FRANCS CFA (38 756 000 Frs CFA)
relatif à la réalisation d'un groupe scolaire de 10 classes à CAMELIAS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 28 AOUT 1970, le Conseil Municipal confiait à la S.E.G.E.F.O.M. la réalisation des travaux de 10 classes aux Camélias, pour un montant de TRENTE HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE Francs CFA (38 756 000 Frs CFA).

Dans ce groupe scolaire était prévue, notamment, à l'origine la construction d'une fosse septique et d'un évier double bac avec mélangeur.

Compte tenu de l'existence d'un égout passant à proximité de l'école, en l'occurrence dans la rue du Pont Neuf, il avait été demandé à l'entreprise de se brancher directement à l'égout, ce qui a entraîné une moins value de UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE CINQ CENT DOUZE FRANCS CFA (1 470 512 Frs CFA) sur le montant initial de son marché.

Il lui avait été également demandé de prévoir dans la cuisine à la place de l'évier double bac, deux bacs en béton hydrofuge, ainsi qu'un abri à gaz grillagé.

Le détail de ces opérations pourrait se résumer de la façon suivante :

- Moins value

- Fosse septique et puisard pour 150 usagers	1 470 512 Frs
- Evier double bac avec mélangeur	22 680 Frs
	<hr/>
Total moins value	1 493 192 Frs

- Plus value :

- 2 bacs en béton hydrofuge	49 000 Frs
- Déblaiement et remblaiement de la fosse septique	359 000 Frs
- Abri à gaz	29 652 Frs
	<hr/>
Total plus value ...	437 652 Frs

D'où une moins value de UN MILLION CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE FRANCS CFA (1 055 540 Frs CFA), ce qui porte le marché de l'entreprise de TRENTE HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE FRANCS CFA (38 756 000 Frs CFA) à TRENTE SEPT MILLIONS SEPT CENT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS CFA (37 700 460 Frs CFA).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cet avenant.

Je mets la question aux voix.

M. Bruno BOYER. - Je voudrais rappeler un détail que j'ai fait ressortir à l'occasion de l'étude de l'ordre du jour. L'opération qui consiste à remplacer les éviers-double ordinaires par deux bacs en béton hydrofuge n'offre pas d'intérêt, au contraire, parce que le béton hydrofuge est très mauvais ; comme évier, il se salit très vite. Je pense que l'opération ne vaudrait pas la peine, si elle n'était pas déjà faite.

LE MAIRE. - La rectification a été demandée par le Service des Cantines.

M. Bruno BOYER. - En tant que technicien, je pense que c'est une mauvaise opération.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affaire

Saint-Denis, le 26 février 1976

Le Maire

Le Secrétaire Général

Le Maire: S. Piret

Le Secrétaire Général

Le Directeur des Affaires Financières

R. Liseux